



Doc. 13413

30 janvier 2014

Nouveaux cas de poursuites contre des antifascistes en Estonie

Question écrite n° 652 au Comité des Ministres

de M. Grigore PETRENCO, République de Moldova, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Le 4 janvier 2014, la police criminelle centrale d'Estonie a arrêté le dirigeant de l'organisation estonienne de défense des droits de l'homme «l'Estonie sans nazisme», Andreï Zarenkov, militant antifasciste bien connu sur la scène internationale.

Il y a tout lieu de soupçonner qu'il s'agit là d'une pure provocation de la part des services de sécurité estoniens dans le but de discréditer un homme connu pour être un défenseur des droits de l'homme et par la même occasion l'ensemble du mouvement antifasciste.

En garde à vue, Andreï a plaidé non coupable, soutenant que les poursuites dont il faisait l'objet avaient une motivation politique. Le contraste évident entre le caractère insignifiant de l'infraction reprochée à Andreï et la peine prononcée - six mois d'emprisonnement - plaide aussi en sa faveur. La position du tribunal provoque aussi du mécontentement car, dans sa décision relative à la détention provisoire, il a accepté le point de vue ouvertement raciste du ministère public: le procureur avait étayé son argumentation en faisant valoir que Zarenkov, étant d'origine russe et ayant donc des attaches familiales en Russie, pourrait s'enfuir vers ce pays.

Selon cette logique, on pourrait croire que, si Andreï était estonien de souche sans de tels liens avec la Russie, il pourrait être remis en liberté sous caution. En fait, je suis convaincu qu'Andreï Zarenkov est sanctionné pour ses convictions antifascistes et pour sa lutte contre les discriminations à l'égard des minorités en Estonie. M. Petrenco, Demande au Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres estime-t-il que les mesures récentes prises par les autorités estoniennes à l'égard d'Andreï Zarenkov sont compatibles avec les engagements et obligations de l'Estonie en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe? Quelles mesures le Comité des Ministres propose-t-il de prendre pour garantir que l'Estonie se conforme pleinement à la Convention européenne des droits de l'homme dans ce cas particulier?

